



Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : Bonne année 2018 !

Evolution des prix depuis janvier 2013

Prix :

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

(chiffre INSEE)

Janvier 2017 - 0,2%

Février 2017 : + 0,1%

Mars 2017 : + 0,6%

Avril 2017 : + 0,1%

Mai 2017 : 0 %

Juin 2017 : 0 %

Juillet 2017 : - 0,3%

Aout 2017 : +0,6 %

Septembre 2017 : - 0,1%

Octobre 2017 : + 0,1 %

Novembre 2017 : +0,1%

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017

Tout d'abord, le secrétariat présente ses vœux pour l'année 2018 à l'ensemble des adhérents retraités et à leurs proches. La tradition des vœux pour la nouvelle année a ceci de bon qu'elle nous invite à jeter un œil sur l'année passée et à réfléchir sur l'année à venir. La situation des salariés de ce pays ne s'est pas améliorée, loi travail après loi travail.

Les perspectives de nouvelles contre-réformes des retraites, les conséquences de la loi de financement de sécurité sociale, les attaques sur le statut des cheminots sont dans les tiroirs des membres du gouvernement Macron / Philippe.

Les Retraités peuvent avoir en travers de la gorge la hausse de la CSG de 1,7 point. Chaque pensionné peut voir au centime près sur sa pension de Janvier ce qu'il perdra. Le report de l'augmentation des pensions d'octobre au 1er janvier entraine que l'année 2018 sera une année blanche. Et notre pouvoir d'achat va automatiquement baisser avec les multiples hausses prévues : notons entre autres l'augmentation du prix du timbre qui sanctionne en premier lieu ceux qui n'ont pas accès à Internet, les plus anciens d'entre nous.

A un cheminots retraité à qui l'on faisait le tableau de ce qui nous tombe dessus, l'on a entendu la réponse : « il y a pire » ... Comme celui qui tombe du gratte ciel et qui voit passer les étages : « jusqu'ici tout va bien... » Ambiance résignée entretenue par le gouvernement, par les médias à son service et les « organisations syndicales » bien mal nommées, complices en n'organisant pas la riposte. Mettons nous bien dans la tête qu'une réaction de l'ensemble des salariés, actifs, retraités et chômeurs est non seulement indispensable mais également inévitable. En ce sens, 2018 devrait être une bonne année !

Les personnels des EHPAD l'ont bien compris. Face à la situation inhumaine vécue par les pensionnaires de ces établissements et les conditions de travail du 19ème siècle endurées par les agents, la mobilisation est à l'ordre du jour, par la grève, le 30 janvier, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales et avec le soutien d'une association de directeurs d'établissements. Les Unions Confédérales de Retraités dont Force Ouvrière appellent les Retraités à se joindre aux rassemblements ou manifestations organisées localement le 30 janvier. Comme quoi le début d'année 2018 peut

2018 à ne pas en douter sera déterminante dans l'évolution et l'environnement du ferroviaire.

La fédération FO des Cheminots aura à cœur de défendre les intérêts de tous les cheminots.

Ce pourquoi, la fédération débute cette nouvelle année en vous souhaitant à toutes et à tous de **bons vœux 2018 !**

Francis Gron
Fédération FO Cheminots
Secrétaire Général

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités : Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOINEAU, Jean-Louis. PONNAVOY, Daniel DELMOTTE,

68 rue STEPHENSON — 75018 PARIS Tél.: 01 55 26 94 00 — Fax: 01 55 26 94 01 Tél. SNCF : 218772 — Fax : 218771

email : federation@fo-cheminots.fr

HAUSSE DE LA CSG : LA DOULOUREUSE

Selon la loi de finance de sécurité sociale votée par les députés, les retraités ont pu voir sur leur pension de janvier virée sur leur compte en banque le 2 janvier ce qu'il leur en coûterait !

Le taux de prélèvement de la CSG passe de **6,6 % à 8,3 %**. Ce nouveau taux de 8,3 % sera appliqué automatiquement à compter de janvier. La hausse du taux étant intégralement déductible du revenu imposable, ce nouveau taux se décompose ainsi :

CSG déductible : 5,9%

CSG non déductible 2,4%

Si vous êtes concerné par cette évolution, la Caisse devrait vous envoyer une information détaillée en ce début d'année 2018 avec votre décompte de pension. Cette évolution du taux ne s'applique pas aux retraités dont le taux de CSG est de 3,8 %.

AUGMENTATION DES PENSIONS :

« A partir du 1er janvier 2019, la date de revalorisation des pensions et du minimum vieillesse sera fixée au 1er janvier de chaque année (à la place du 1er octobre). »
Satisfaction d'une revendication FO ? Que nenni ! Il n'y aura pas d'augmentation en 2018 !!! La prochaine revalorisation pourrait avoir lieu au 1er janvier 2019.

UN PEU D' HISTOIRE

L'histoire de notre la Caisse des retraites

Notre régime spécial et notre régime de retraites sont étroitement liés. L'un ne va pas sans l'autre. Une loi du 25 juin 1850 créa une Caisse de Retraite pour la Vieillesse placée sous la garantie de l'État. Il s'agissait au départ d'un système de protection individuel que les compagnies vont s'approprier, toujours dans l'idée de maintenir la stabilité et l'attachement du personnel par une forme d'assistance plus que par l'amélioration du salaire. Les retenues sur salaire et les contributions patronales sont versées sur un livret ouvert au nom de chaque employé. Ce système fonctionne sous le principe de la capitalisation.

Très vite un âge limite d'embauche est institué au-delà duquel il ne peut être obtenu un emploi donnant droit à la retraite. Les durées de service sont fixées en moyenne à 25 ans pour les sédentaires et 20 ans pour les services actifs. La mise en place de ce régime vieillesse s'étalera selon les réseaux entre 1850 et 1862. L'application (âge d'embauche, durée de service, montant des pensions) variera également entre les diverses compagnies.

Il faudra des années de combats syndicaux et de discussions parlementaires pour aboutir à la loi du 21 juillet 1909 relative aux conditions de retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général, complétée par la loi du 28 décembre 1911 et portant principalement sur les règles de rétroactivité du nouveau régime de retraite.

Désormais pour l'ensemble des compagnies de chemins de fer le droit à pension était obtenu après 25 années d'affiliation et 50 ans d'âge pour les mécaniciens et chauffeurs, 55 pour les agents du service actif ou 60 pour les administratifs et les employés n'ayant pas 15 ans de service actif. Le droit à pension était acquis après 15 ans d'affiliation en cas de maladie, blessure ou infirmité. Les pensions devenaient réversibles pour moitié au profit des veuves ou à défaut des orphelins. La pension était égale à la moitié du traitement moyen, calculé sur les 6 meilleures années, augmentée d'1/50e du traite



(greve des cheminots en 1910 à Colombes)

ment moyen par année au-delà de 25. Le règlement de chaque compagnie fixait le montant de leur versement. En 1924 le système de la péréquation est adopté et le 1er janvier 1934 c'est un système de financement mixte, capitalisation et répartition.

A la création de la SNCF en 1938 les Caisses des anciens réseaux sont fusionnées en un seul organisme : la Caisse des retraites SNCF. Les clauses de la loi 1911 ainsi que du régime mixte de 1934 sont reconduites. En 1947 et 1948 des avancées sont obtenues, notamment la validation pour la retraite du temps de service militaire et du temps passé comme agent mineur ainsi que comme auxiliaire. Le 28 mai 1949 suite à l'intervention de Force Ouvrière et par analogie avec les mesures prises en faveur des fonctionnaires de l'État, le système de la péréquation automatique des pensions est adopté. A tout moment la pension est recalculée sur la base de la rémunération soumise à retenues des agents en activité.

Le 9 août 1953, un décret relatif au régime des retraites des personnels de l'État et des services publics signé par le président du Conseil des ministres Joseph Laniel, tendant à augmenter l'âge de départ à la retraite de deux ans est le déclencheur d'une des plus grandes grèves que la SNCF ait connue. Au bout de trois semaines de combat, dans la nuit du 20 au 21 août, le ministère prend l'engagement que le régime de retraite de 1911 ne serait pas remis en cause.

La section nationale des retraités crée le 5 octobre 1963 au sein de la Fédération Force ouvrière des cheminots n'a pas cessé de revendiquer jusqu'à nos jours et d'obtenir quelques améliorations pour les retraites (pour plus de détails se référer au tome 3 de "Force ouvrière chez les cheminots" par Louis Botella).

Le 4 septembre 1995, l'annonce du Plan Juppé réformant la Sécurité sociale et les retraites est à nouveau le déclencheur d'un mouvement de grève de grande ampleur, associant à la fois le public et le privé. Le 11 décembre le plan du Premier ministre Alain Juppé était abandonné. En 2003, le Plan Fillon visant à nouveau à l'allongement des durées de cotisations entraîne la grève générale qui ne va pas jusqu'au bout et la loi Fillon est publiée le 21 août. Cependant grâce la détermination des cheminots le régime de retraite de la SNCF n'était pas remis en cause. En 2007 une nouvelle remise en cause des régimes spéciaux entraîne une nouvelle grève mais la suspension de celle-ci à la SNCF le 17 novembre par la CFDT et le 21 novembre par la CGT fait que le gouvernement peut cette fois appliquer ses dispositions visant à passer progressivement de 37,5 à 40 puis 41 annuités pour obtenir le taux plein. Par le décret du 7 mai 2007, la Caisse de Prévoyance et de Retraite était devenue autonome. L'accord salarial de 2008 est le dernier à prendre en compte l'augmentation des pensions. À compter de 2009, l'augmentation de la pension des cheminots est alignée sur celle des retraités du privé.

Depuis 2010 la réforme est en cours : les retraites des cheminots sont adossées au régime des fonctionnaires qui lui-même est en cours de normalisation avec le régime général.

Il faut en finir avec l'idée reçue que l'alignement sur le régime général va faire gagner de l'argent à l'État. Les cheminots ne sont pas responsables des diminutions constantes d'effectifs et la participation de l'État qui est une compensation démographique, donc une mesure de justice, ne baissera pas ou très peu.

Jean Louis PONNAVOY

SOURCES : Site de la CPRP - "Notre histoire - site institutionnel CPRP SNCF".

Georges Ribeill, "Des faveurs patronales au privilège corporatif - Histoire du régime des retraites des cheminots des origines à nos jours".

Louis Botella, "Force Ouvrière chez les cheminots, de la Libération à 1954".

Fédération FO des cheminots : Tract FO cheminots "Retraites : rétablir la vérité" d'octobre 2001,

"À propos du Statut des cheminots", juin 2013, par Gérard Le Mauff

SNCF, "La sécurité sociale et le régime spécial de la SNCF", avril 1996.

VIE DES SECTIONS :

En ce début d'année, ont lieu les assemblées générales de syndicats, les remises de cartes, les assemblées de début d'année des Unions Départementales de Retraités, autant d'occasions de prendre une photo et d'écrire quelques lignes pour notre « Lettre aux Retraités ». Alors, à vos plumes !

Repas de fin d'année à Rennes



Réunion de Retraités de Lyon et St-Etienne

Le 12 janvier, avant une copieuse choucroute et une galette « républicaine » (sans fève) les retraités de St Etienne et Lyon ont pris le temps d'une discussion passionnée sur l'actualité syndicale. La hausse de la CSG nous reste en travers de la gorge et n'est qu'une goutte d'eau qui fait déborder le vase : les retraités en ont marre d'être les vaches à lait du gouvernement ! Les retraités sont une force pour la nation. Ils participent et animent bénévolement la vie associative à tous les niveaux des structures sociales, sportives, culturelles, etc. du pays. Ce bénévolat a un coût pour les retraités qu'ils ne réclament pas pour ne pas mettre en difficulté les associations. La baisse continue de leur pouvoir d'achat fait qu'ils s'en retireront avec les conséquences qui en découleront. Si le bénévolat disparaît c'est la société tout entière qui s'écroule ! La revalorisation des retraites est une priorité, une urgence pour effacer les années de disette et de remettre à niveau le pouvoir d'achat des retraités.



De même les frais de santé ne cesse d'augmenter ! Et nous avons un devoir de solidarité active envers nos plus anciens. Les retraités de Lyon et St Etienne participeront aux manifestations avec les salariés des EHPAD le 30 janvier.





Communiqué

Les retraités soutiennent les personnels des EHPAD en grève !

Nous, retraités, sommes inquiets et scandalisés par la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Alors que les dotations de fonctionnement sont en baisse, la suppression des emplois aidés va encore réduire les effectifs et augmenter les difficultés des agents en place et le stress des personnes âgées résidentes : moins de temps pour les repas, moins de temps pour la toilette, moins d'animations, etc.

Alors que la loi mettant en place le « *plan de solidarité grand âge* » promettait un ratio de 1 agent par résident, la moyenne est de 0,6 pour 1, voire 0,3 dans certains cas.

Alors que tout le monde, y compris à travers la « *mission-flash* » de M^{me} IBORRA pour l'Assemblée Nationale reconnaît les besoins criants du secteur des EHPAD, le gouvernement met en place la « *convergence des tarifs dépendance et soins* », ce qui signifie en clair déshabiller Pierre pour habiller Paul, prendre un peu aux établissements soi-disant bien dotés pour donner peu aux établissements en déshérence. Et rien sur la nécessité d'avoir plus d'EHPAD publics !

NON à la réforme tarifaire !

Ce sont nos anciens qui sont ainsi maltraités !

Les personnels ne sont en aucun cas responsables !

Et alors que les équipements collectifs (écoles, collèges, lycées, terrains de sport, ...) sont à la charge de la collectivité, pourquoi en matière d'hébergement, les personnes âgées doivent-elles supporter les coûts, y compris ceux de l'amortissement des prêts consentis aux gestionnaires ?

Nous ne pouvons pas admettre que dans un pays qui se prétend la 5^e puissance mondiale, on consacre moins de 5 euros au repas d'une personne âgée !

Nous ne pouvons pas admettre que nos anciens ne puissent avoir une douche chaque jour et des repas à heure régulière ! Qu'on donne aux EHPAD les moyens de fonctionner !

Devant cette indignité, les personnels des EHPAD, à l'appel de toutes les organisations syndicales de salariés et d'une association de directeurs, appellent à la grève :

Le 30 janvier 2018

Les 9 organisations nationales de retraités soussignées soutiennent le mouvement des salariés des EHPAD, appellent les pouvoirs publics à les rencontrer et participeront aux rassemblements et manifestations organisés au cours de cette journée.

Paris, le 21 décembre 2017

François Thiéry-Cherrier (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128 avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Michel Salingue (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Jacques Sanchez (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)